

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
attribuée au 11^{ème} membre du Bureau
M. Guy DUPUIT

20241017-01AP

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9 en vigueur,

Vu la délibération n°20240226-03DCC du 26 février 2024 approuvant l'augmentation de capital de la Société d'Economie Mixte LES ENERGIES DE L'AIN (SEM LEA),

Considérant que le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner une délégation de signature à un vice-président ou à un autre membre du Bureau ;

Considérant que la délibération n°20200603-13DCC du 3 juin 2020 fait état de l'élection de M. DUPUIT en tant que 11^{ème} membre du Bureau ;

Considérant qu'il est prévu de signer la modification du pacte des actionnaires de la SEM LEA le jeudi 24 octobre 2024 et qu'il est possible que le Président ne puisse être présent ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Guy DUPUIT dispose d'une délégation de signature pour la signature de la modification du pacte des actionnaires de la SEM LEA ;

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'Etat dans le département de l'AIN. Une copie sera adressée à l'intéressé.

Fait à Pont-de-Veyle, le 17/10/2024

Le Président,

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le 17/10/2024

Transmis en Préfecture le :

17/10/2024



Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20241017-20241017-01AP-AI
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024